

Règlements du concours*

Courez la chance de gagner 100 \$ en renouvelant votre adhésion à l'AQRP



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

1) Description et durée du concours

Le concours *Courez la chance de gagner 100 \$ en renouvelant votre adhésion à l'AQRP*, organisé par l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) se déroulera du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

2) Admissibilité

Seules les personnes qui remplissent les conditions suivantes peuvent participer au concours :

- Être membres de l'AQRP ;
- Résider au Québec ;
- Être âgé de 18 ans et plus.

Les employés de l'AQRP ne peuvent pas participer à ce concours.

3) Participation et description des prix

- L'AQRP fera tirer tous les mois, et ce pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, cinq prix d'un montant de 100 \$ chacun, payables par virement bancaire ou par chèque selon le choix des gagnants mensuels
- Ces tirages sont effectués le 9^e jour du mois, à 13 h (ou le premier jour ouvrable suivant si le 9^e jour tombe un samedi ou un dimanche ou encore un jour férié) parmi les participants admissibles, soit les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois précédent le tirage, quels que soient leur type d'adhésion à renouveler et leur mode de paiement :
 - Renouvellement de l'adhésion payable mensuellement par prélèvement bancaire autorisé ou par retenue sur la rente de retraite du secteur public ;
 - Renouvellement de l'adhésion payable annuellement ou aux deux ans.

- ↳ Le calendrier des tirages est le suivant :
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 30 avril 2023
Tirage le 9 mai 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois d'avril 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 mai 2023
Tirage le 9 juin 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de mai 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 30 juin 2023
Tirage le 10 juillet 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de juin 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 juillet 2023
Tirage le 9 août 2023, à 13 h, des gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de juillet 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 août 2023
Tirage le 11 septembre 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois d'août 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 30 septembre 2023
Tirage le 10 octobre 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de septembre 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 octobre 2023
Tirage le 9 novembre 2023, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois d'octobre 2023.
 - Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 30 novembre 2023

Tirage le 11 décembre 2023, à 13 h, des gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de novembre 2023.

- Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 décembre 2023
Tirage le 9 janvier 2024, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de décembre 2023.
- Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024
Tirage le 9 février 2024, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de janvier 2024.
- Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 29 février 2024
Tirage le 11 mars 2024, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de février 2024.
- Renouvellements des adhésions des membres entre le 1^{er} et le 31 mars 2024
Tirage le 9 avril 2024, à 13 h, des 5 gagnants parmi tous les membres qui auront renouvelé leur adhésion à l'AQRP au cours du mois de mars 2024.

- Les participants seront inscrits au concours automatiquement au moment de leur adhésion.

Les chances pour un participant de gagner dépendent du nombre de membres admissibles au cours du mois. Le premier tirage aura lieu en mai 2023, et le dernier en avril 2024.

Les tirages se feront au début du mois suivant le renouvellement, au bureau de la direction générale situé au 5400 boulevard des Galeries, à Québec (Québec) G2K 2B4.

Les noms des gagnants de tous les tirages mensuels seront affichés sur le site Web de l'AQRP.

4) Conditions générales

Pour que la personne sélectionnée soit déclarée gagnante, les conditions suivantes doivent être respectées :

- un représentant de l'AQRP communiquera avec le gagnant par téléphone au plus tard dans la semaine suivant le tirage ;
- le gagnant devra être joint dans un délai de sept (7) jours ouvrables, à défaut de quoi il perdra son droit au prix.

Les prix seront acheminés dès que possible à chacun des gagnants selon la méthode qu'ils auront choisie préalablement :

- par la poste, si le gagnant préfère avoir son prix par chèque ;
ou
- par virement bancaire (le gagnant devra fournir à la direction générale ses coordonnées bancaires).

L'AQRP se dégage de toute responsabilité quant à un dommage ou à une perte découlant de la participation à ce concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix, de sa qualité ou de toute défectuosité. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées aux présents règlements, la personne sélectionnée sera disqualifiée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément aux règlements de participation. Les mêmes conditions resteraient alors applicables en faisant les adaptations nécessaires au besoin.

Le prix n'est pas échangeable ni monnayable. Les personnes désignées gagnantes dégagent l'AQRP de toute responsabilité ou de tout dommage qu'elle pourrait subir à la suite de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

* Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.